



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Mali
Agence Principale de Bamako
Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité

**APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DES LOCAUX DE CONTRÔLE DES FOURGONS DE LA CLIENTELE
INSTITUTIONNELLE AU NIVEAU DES AGENCES DE LA BCEAO A BAMAKO ET
SIKASSO**

CAHIER DES CHARGES

Bamako, le 06 juillet 2022

ARTICLE 1 : OBJET ET MISSION

Le présent appel d'offres a pour objet de choisir le Bureau de contrôle technique (BCT) dans le cadre des travaux de construction des locaux de contrôle des fourgons de la clientèle institutionnelle au niveau des agences de la BCEAO à Bamako et à Sikasso.

La mission est relative au contrôle technique avant, pendant l'exécution des travaux et à la réception définitive des ouvrages. L'intervention du bureau de contrôle comportera :

- l'examen des fiches techniques des produits, matériel et matériaux proposés ;
- l'examen des matériaux et matériels avant leur pose conformément au cahier des charges ;
- l'assurance de la conformité de leur mise en œuvre ;
- l'assistance au Maître de l'Ouvrage pour la réception des travaux ;
- l'élaboration d'un rapport de suivi des travaux.
- le contrôle technique de l'exécution des travaux pendant toute la durée du chantier (présence permanente sur le chantier).

ARTICLE 2 : DUREE DE LA MISSION

La mission s'étend de la signature du contrat à la réception définitive des travaux.

ARTICLE 3 : HONORAIRES

Pour un montant des travaux hors taxes, hors douanes :

- supérieur ou égal à 50.000.000 FCFA et inférieur à 100.000.000 FCFA, taux.....en % ;
- supérieur ou égal 100.000.000 FCFA et inférieur à 200.000.000 FCFA, taux....en % ;
- supérieur ou égal à 200.000.000 FCFA et inférieur à 300.000.000 FCFA, taux....en % ;
- supérieur ou égal à 300.000.000 FCFA et inférieur à 500 000 FCFA, taux..... en %.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

Les sommes dues seront payées, par virement, sur présentation d'une note d'honoraire établie en trois exemplaires.

4. 1 – Échéancier des paiements

A – à la signature de la convention de contrôle technique	20%
B – pendant les travaux par acomptes mensuels	70%
C – à la réception provisoire	5%
D – à la réception définitive	5%
Total	100%

4. 2 – Réajustement des rémunérations

A chaque changement d'assiette de rémunération, les acomptes déjà perçus seront réajustés en plus ou moins, en tenant compte des nouvelles enveloppes financières. Ces réajustements seront effectués lors de l'établissement du décompte "C".

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Les missions du BCT ne se substituent pas à celles du MOD/OPC ou de l'Entrepreneur qui conserve chacun, en ce qui le concerne, ses attributions et responsabilités.

Dans le cadre des lois et règlements en vigueur à la date de la signature du contrat, le bureau assurera, vis-à-vis de la BCEAO, la responsabilité des dommages dérivant de ses seules fautes envisagées dans le cadre des missions à lui confiées et pour lesquelles il déclare être assuré, sans pouvoir être tenu responsable ni personnellement, ni même par les effets de la solidarité, du fait de tiers autres que ses préposés.

ARTICLE 6 : CANDIDATURE

Seront admis à concourir, les bureaux établis en République du Mali ou groupement de bureaux dont au moins un est établi en République du Mali. En cas de groupement, le mandataire devra être installé au Mali.

Les dossiers devront être déposés au plus tard le 15 août 2022 à 17 heures au secrétariat du Service de l'Administration et du Patrimoine au 2^{ème} étage auprès de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali – BP 206 BAMAKO.

Les offres, rédigées en trois exemplaires, seront remises sous plis fermés portant les mentions suivantes :

- En haut à gauche :

« Appel d'offres pour la mission de Bureau de Contrôle Technique dans le cadre des travaux de construction des locaux de contrôle des fourgons de la clientèle institutionnelle au niveau des agences de la BCEAO à Bamako et à Sikasso »

A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement

- Au milieu :

« Monsieur le Directeur National de la BCEAO pour le Mali, BP 206, Avenue Moussa TRAVELE – Bamako Mali »

Tout candidat dont le dossier n'aura pas été remis à la date ci-dessus indiquée sera, de ce fait, éliminé.

ARTICLE 7 : RESULTAT

La décision de la Banque Centrale sera communiquée individuellement aux participants dans un délai d'un mois.

ARTICLE 8 : PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER

Les candidats doivent remettre l'offre avec deux enveloppes intérieures.

1)- la première enveloppe intérieure comprend (trois exemplaires) :

- une présentation générale de la société ;
- une copie certifiée de l'autorisation d'exercer ;
- l'attestation de cotisation délivrée par l'INPS ;
- le quitus fiscal ;
- les attestations d'assurance RC en cours de validité ;
- le certificat d'inscription au registre du commerce ;
- la liste du personnel : cadres et autres avec les CV à l'appui ;
- la liste des projets déjà réalisés (références similaires, importance et montant).

2)- une deuxième enveloppe intérieure (trois exemplaires) contenant la lettre de soumission dont le modèle est ci-joint en annexe.

Signé par, le,

*faire précéder la signature par la mention manuscrite « lu et approuvé »

(modèle)

LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné [Nom prénoms et fonction],

Agissant au nom et pour le compte de ----- [Adresse complète de la société] inscrit au Registre du Commerce et du crédit mobilier de Bamako sous le numéro [Numéro d'inscription au registre de commerce] :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour le contrôle technique dans le cadre des travaux de construction des locaux de contrôle des fourgons de la clientèle institutionnelle au niveau des agences de la BCEAO à Bamako et à Sikasso,
- après m'être rendu compte de la situation des lieux, des installations qui s'y trouvent et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des prestations à réaliser,

I- me soumetts et m'engage à exécuter la mission prévue au présent cahier des charges, moyennant le taux de rémunération défini suivant des hypothèses ci-après précisées et relatives aux montants hors taxes, hors droits de douane des travaux concernés par la mission de BCT :

I.1- Hypothèse 1

Supérieur ou égal à 50.000.000 FCFA et inférieur à 100.000.000 FCFA, taux.....en % ;

I.2- Hypothèse 2

Supérieur ou égal à 100.000.000 FCFA et inférieur à 200.000.000 FCFA, taux.....en % ;

I.3- Hypothèse 3

Supérieur ou égal à 200.000.000 FCFA et inférieur à 300.000.000 FCFA, taux.....en % ;

I.4- Hypothèse 4

Supérieur ou égal à 300.000.000 FCFA et inférieur à 500.000.000 FCFA, taux.....en % ;

II- m'engage à accomplir les prestations à partir de la signature de la Convention jusqu'à la réception définitive des travaux ;

III- m'engage expressément à exécuter les prestations conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art ;

IV- m'engage à maintenir mon offre pendant une période de douze mois (12) mois à compter de la date de dépôt des offres.

La BCEAO se libérera des sommes dues par elle en faisant créditer le compte bancaire ouvert au nom de sous le n° DXXXX XXXXX XXXXXXXXXXXXX XX à (Banque du BCT

Fait à Bamako, le [jour/mois/année]

Le Bureau de Contrôle Technique

(nom du signataire et cachet)
